



Jour de récupération pour le travail sur samedi et dimanche

Par **Audrey Pomme**, le **08/10/2016** à **10:49**

bonjour

Nous avons un salon du 6 au 10 novembre où employés comme cadres doivent travailler le samedi et dimanche enchaînant donc plusieurs jours consécutifs sans repos (10 jours consécutifs)

Nous devons donc travailler le samedi 5 et dimanche 6 alors que nous ne travaillons pas habituellement.

Nous avons été réuni pour nous annoncer que le 1/11 étant férié nous devons prendre le 31 octobre en repos pour avoir au moins 2 jours avant le salon. NOTRE employeur nous donne une journée de récupération pour le samedi travaille. Et il se défend en nous disant qu'il n'y aura pas de récupération pour le dimanche car nous aurons bien 2 jours de repos dans la semaine grâce au 1/11.

Nous travaillons donc samedi et dimanche et offrons gracieusement 1 journée à la société.

Pour moi ces procédés sont interdits et je compte bien me défendre. Pouvez vous me dire si j'ai raison ? Avez vous des textes prouvant mes dires ?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **08/10/2016** à **18:44**

Bonjour,

Il peut y avoir débat, mais à mon sens, le repos hebdomadaire ne peut pas être pris préalablement à une période de travail mais à la suite ce qui fait qu'après le 1/11, vous ne devriez pas pouvoir travailler plus de 6 jours de suite sans un nouveau repos hebdomadaire... Pour le travail du dimanche, il faudrait se référer à la Convention Collective applicable...